

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHÉ
Commune GRAVELINES

**DECISION MUNICIPALE**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CAMION**  
**A L'ASSOCIATION "HMFRA"**

*3.3 - Locations*

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles L.2122-22-5° et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du **8 avril 2026** portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Considérant la demande de l'Association « **Héritages Maritime et Fluvial des Rives de l'Aa** », de disposer d'un camion pour la réalisation de ses activités,

Vu la possibilité pour la ville de mettre à disposition gracieusement de l'Association « **HMFRA** » un camion,

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : De signer une convention de mise à disposition avec l'Association « **HMFRA** », d'un camion IVECO, immatriculé AA794AL sans chauffeur sur les périodes suivantes : le 21 mai, 4 juin et 11 juin 2026.

Article 2 : Le camion est mis à disposition de l'association gracieusement. La convention est conclue pour les périodes suivantes : les 21 mai, 4 juin et 11 juin 2026.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Reçu en Sous-Préfecture le

**27 MAI 2026**

Fait à GRAVELINES, le

**27 MAI 2026**

Le Maire,

Mis en ligne sur le site de la Ville le

**27 MAI 2026**



**Bertrand RINGOT**